

EMPLOYEURS DE L'ESS

PORTEURS DE CONTRATS ADULTES-RELAIS & PEC

WEBINAIRE

TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF VAE

ET SA RÉFORME

**JEUDI 22 FÉVRIER 2024
DE 14H30 À 16H00**

**CONSEILS
SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT
QUESTIONS/RÉPONSES EN DIRECT**



SOMMAIRE

Partie 1 | Le dispositif VAE : intérêts, modalités et évolutions

Partie 2 | Le projet : contexte, enjeux et parties prenantes

Partie 3 | Le DLA : outil d'accompagnement pour la mise en place de la VAE dans votre structure



Les parties prenantes du projet

M. BONNARD
DREETS PACA |
SECAME

Mme PERRAUD
DREETS PACA |
Correspondante ESS

M. BERRA
CRPV |
Directeur

Mme BOUVAGNET
CRPV |
Professionnalisation des
adultes relais

Mme LONG
AFPA |
Responsable projet VAE

Mme CAMMILLERI-ALLAIS
GRESS SUD |
Directrice de cabinet du
Président

Le dispositif VAE : intérêts, modalités et évolutions

PARTIE 1

M. Abidi
AFPA |
Direction des certifications
& ingénierie formation
qualité



Contexte légal

PARTIE 1

Le dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est une démarche volontaire qui permet de faire valider les acquis de son expérience professionnelle salariée, non salariée (*commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...*) et/ou bénévole (*syndicale, associative*) en vue de l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ou bien d'un certificat de qualification professionnelle.

Textes juridiques fondateurs de la VAE

[Loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17/01/2002](#)

[La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#)

[Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience](#)

La réforme VAE en 3 points

Avoir une expérience en lien avec la certification professionnelle visée

La certification visée doit être inscrite au RNCP

Inscription via le portail France VAE

Pourquoi se lancer dans une VAE collective ?

A l'initiative de l'employeur

PARTIE 1

Professionaliser les salariés pour répondre aux enjeux RH

- Développer l'employabilité des salariés pour leur permettre d'être en adéquation avec les évolutions de l'entreprise
- Accroître le niveau de qualification pour améliorer la compétitivité de l'entreprise, développer la qualité ou conquérir de nouveaux marchés
- Mieux repérer les compétences des salariés dans le cadre de la politique de GPEC
- Favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire
- Rationnaliser les coûts de formation

Valoriser les collaborateurs

- Motiver les salariés par la reconnaissance de leur savoir-faire
- Les inciter à devenir acteurs de leur parcours professionnel, renforcer leurs possibilités d'évolution
- Fidéliser les meilleurs éléments de vos équipes
- Détecter les talents

Répondre à des enjeux de communication

- A l'interne : respecter les engagements en matière de responsabilité sociale en développant l'employabilité des salariés les moins qualifiés
- A l'externe : valoriser l'image de professionnalisme de l'entreprise

Pourquoi se lancer dans un projet de VAE ?

A l'initiative du salarié

PARTIE 1

Sécurisation des parcours

- Obtention d'une **certification professionnelle reconnue** qui s'inscrit dans une logique de **formation tout au long de la vie**
- **Étape** d'un parcours de **progression personnelle et professionnelle**

Adaptation au contexte professionnel

- Ouverture plus large des champs des possibilités professionnelles de mobilités internes et externes
- En cas de reconversion ou de recherche d'un nouvel emploi

Enjeux personnels

- Reconnaissance de soi (sentiment de fierté, satisfaction)
- Reconnaissance de ses compétences par l'entreprise et par une structure extérieure (gain de confiance)

Service public de la VAE à février 2024

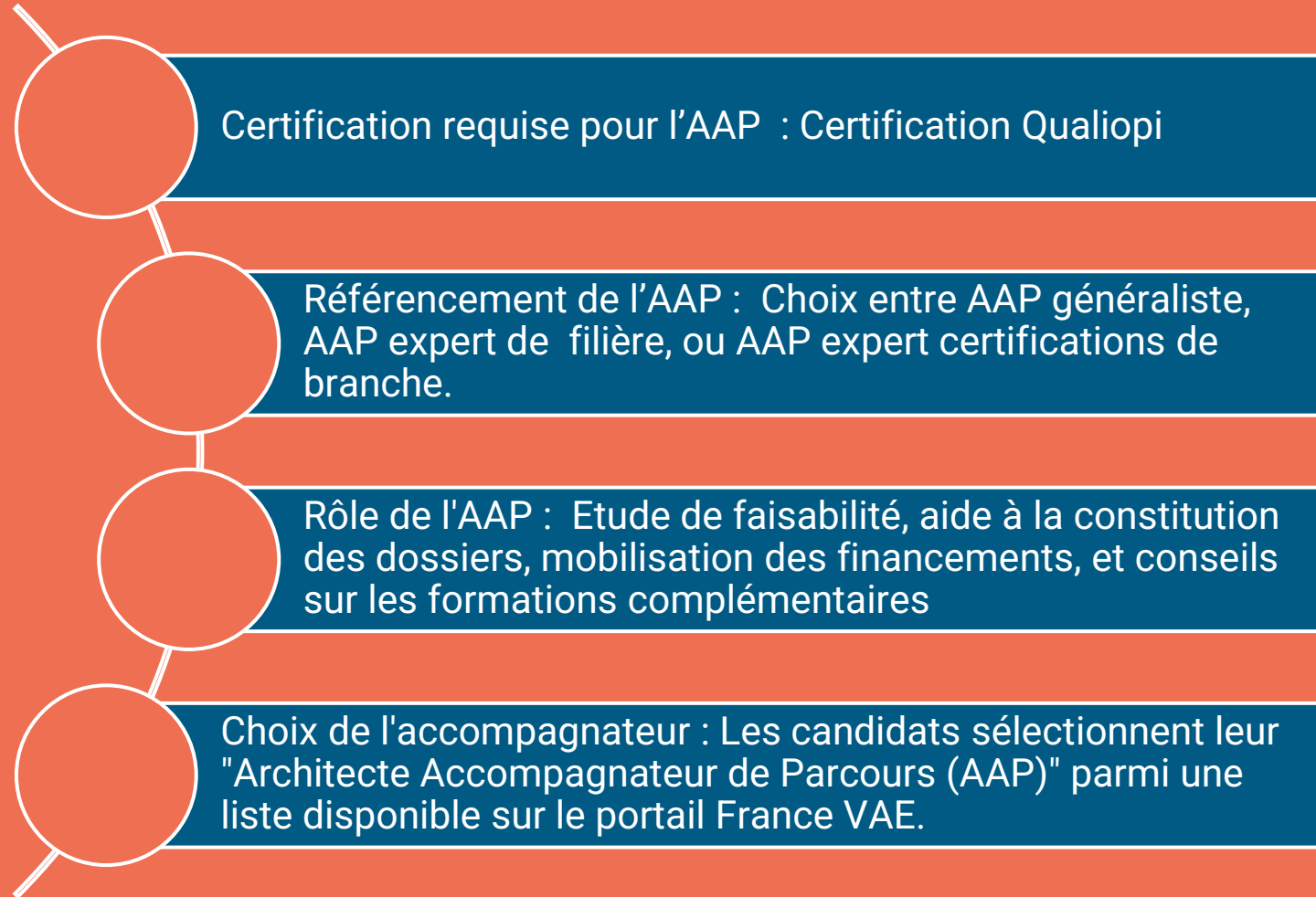
PARTIE 1

France VAE devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches VAE pour près de **200 certifications** dans 6 secteurs prioritaires : la santé, le sanitaire et social, la grande distribution, la métallurgie et le sport.

Le portail France VAE fera l'objet d'une mise en œuvre progressive jusqu'au 31 décembre 2024. Les demandes pour des certifications non encore portées sur la plateforme France VAE seront traitées selon les dispositions antérieures.

Architecte accompagnateur de parcours VAE

PARTIE 1



Parcours du candidat et prise en charge financière

Pour les diplômés embarqués par France VAE, le parcours personnalisé d'accompagnement sera pris en charge sans démarches supplémentaires

PARTIE 1

Entretien de positionnement avec un Architecte
Accompagnateur de Parcours (AAP référencé) : étude de la faisabilité du projet

Accompagnement méthodologique : Aide à la production du dossier d'expérience et se préparer à l'entretien devant le jury

Actes formatifs (limité à 70h) Formation réglementaire ou développer les compétences de base en vue de sécuriser le parcours de réussite

Passage devant le jury selon conditions du certificateur

Si besoin entretien post-jury (cas de réussite partielle/suite de parcours ou échec)

Le projet : contexte régional, genèse et enjeux

PARTIE 2

M. BONNARD
DREETS PACA |
SECAME



Etat des lieux des pratiques employeurs

PARTIE 2

Mme DESOUTTER
UNIFORMATION

M. JULIEN
AFDAS



La VAE dans les entreprises de la cohésion sociale

PARTIE 2

Mme DESOUTTER
UNIFORMATION



Les secteurs impliqués (2021 à 2023)

PARTIE 2

**487 salariés accompagnés
& financés par Uniformation**

339 VAE Aide à domicile
(69%)

112 VAE ALISFA (22%)
Acteurs du lien social et
familial

36 VAE branches ECLAT,
mutualité, OPH et TSF
(9%)

Les diplômes visés (2021 à 2023)

PARTIE 2

- DE AES
- Titre ADVF
- DE TISF
- CEFERUIS
- DE Auxiliaire Puériculture
- BTS SP3 S
- DE EJE
- CAP AEPE
- Assistant Dentaire
- Opticien
- BPJEPS
- Professeur de musique

PARTIE 2

Employeurs financés intégralement CP
Rému FA

- 90% de femmes

- 90% de CDI

Employeurs de l'Aide à domicile et de la
petite enfance qui initient et gèrent

- 2% de contrats PEC

Et maintenant ?

PARTIE 2

Possibilité pour un employeur de solliciter le financement des rémunérations et frais annexes via la Pro A

- Doubles dossiers : 1 dossier salarié France VAE & 1 dossier employeur Pro A
- Fin du collectif : l'employeur monte un dossier Pro A par salarié

La VAE dans les entreprises du champ de l'AFDAS

PARTIE 2

M. Julien
AFDAS



Bilan VAE (2022 - 2023)

PARTIE 2

237 salariés (109), intermittents du spectacle (88), artistes auteurs (40) accompagnés et financés en 2022-2023

Les branches professionnelles à l'AFDAS les plus impactées sont le spectacle vivant et le sport.

Zoom Région PACA : 20 VAE financées en 2022-2023 au profit de 3 artistes auteurs, 7 intermittents du spectacle, 10 salariés

Les diplômes visés

PARTIE 2

- Professeur de théâtre, musique, cirque, danse
- BPJEPS, DEJEPS, STAPS
- Auteur-réalisateur du documentaire

Promotion de la VAE

PARTIE 2

- 12 dossiers VAE financés dans le cadre du FNE
- Aucune demande à destination de contrats PEC ou adultes relais
- Des accès dédiés sur notre site :
 - [Pour les entreprises](#)
 - [Pour les particuliers](#)

The screenshot shows the aFDas website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Entreprise', 'Particulier', and 'Prestataire' tabs, the aFDas logo, and links for 'Vos contacts' and 'Adhérer'. The main heading is 'La VAE : Validation des acquis de l'expérience'. Below this, a sub-heading reads 'Un véritable levier pour faire reconnaître les compétences acquises par vos salariés !'. There are four expandable sections: 'C'est quoi ?', 'Pour qui ?', 'Quels avantages pour vous et votre salarié ?', and 'Quelle mise en œuvre ?'. On the right side, there is a 'Votre boîte à outils' section with links to 'Le Portail VAE' and 'Le site France VAE', and a 'Vos conseillers à vos côtés pour vous accompagner' section with a link to 'Retrouvez vos contacts et vos rendez-vous en région' and a 'EN SAVOIR PLUS' button.

- Notre rôle est d'informer nos publics sur ce dispositif, de le financer et de le mettre en relation avec d'autres dispositifs d'orientation (Conseil en évolution de compétences, bilan de compétences) et de financement (CPF)
- [OPCO, tout savoir sur la VAE](#)

Le DLA : outil d'accompagnement pour la mise en place de la VAE dans votre structure

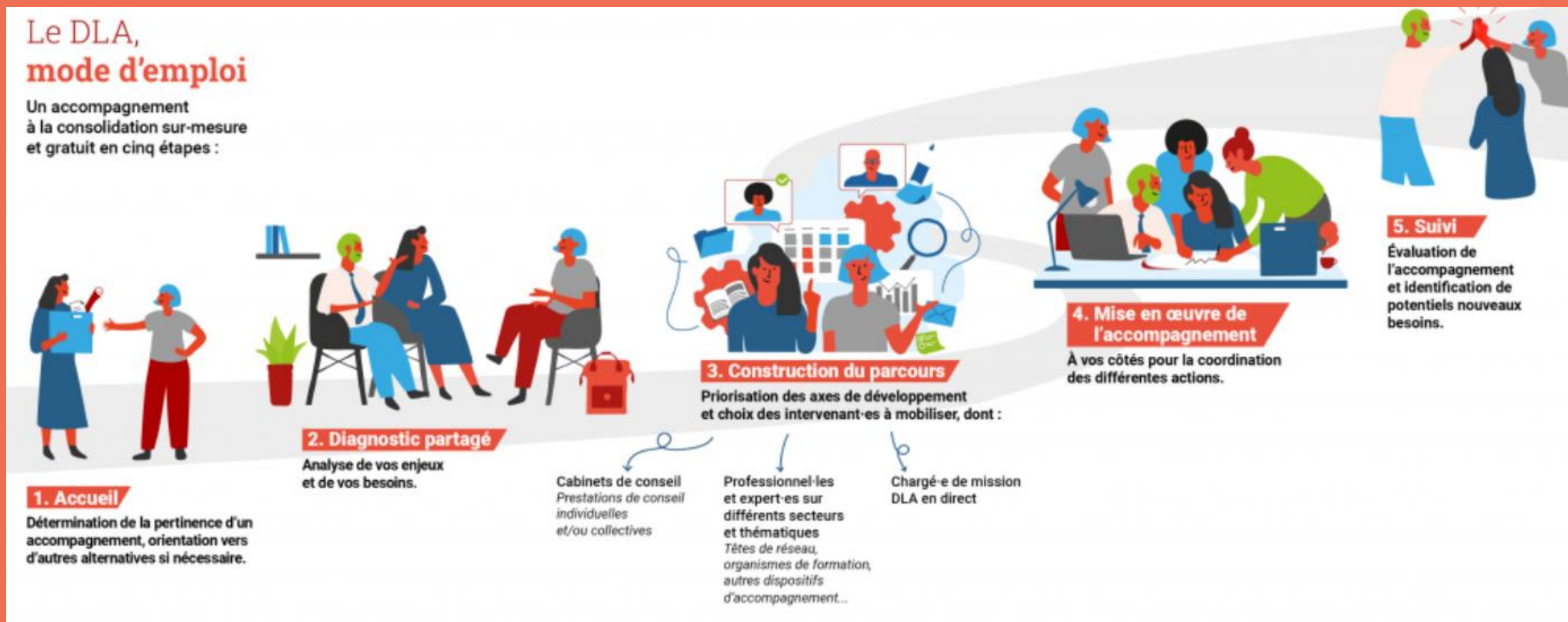
PARTIE 3

Mme L'HÔTE
CRESS PACA |
Responsable DLA Régional



Les 5 étapes du DLA

PARTIE 3



Un accompagnement adapté à vos besoins

PARTIE 3

Information et recensement des besoins

- Réunions d'informations collectives
- **Recensement des besoins territoriaux**

Diagnostic et plan d'accompagnement

- **Diagnostics individuels**
- Plans d'accompagnements adaptés
- **Accompagnements collectifs (2) ou individuels (3)**

Valorisation et essaimage

- Suivi et évaluation
- **Guide de bonnes pratiques**
- La parole aux employeurs

QUESTIONS

Posez-vos questions dans le tchat !



MERCI !

Merci pour votre participation !

*Envoi du support et questionnaire de recensement de besoin
par mail à tous les participants*

